



Référence: ICC-ASP/20/SP/53

Secrétariat - Secretariat

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom de la Présidente de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note ICC-ASP/20/SP/37, datée du 20 mai 2021, sur la période de présentation des candidatures pour la Commission consultative pour l'examen des candidatures et souhaite informer les États Parties que, à la date du 29 août 2021, l'état des nominations reçues par le Secrétariat était le suivant :

<i>Groupe régional</i>	<i>Nom du candidat</i>	<i>Nationalité</i>
États d'Afrique	M. Dennis Dominic Adjei	Ghana
	Mme Lucy Muthoni Kambuni	Kenya
	Mme Sanji Mmasenono Monageng	Botswana
États d'Asie et Pacifique	M. Sang-Hyun Song	République de Corée
États d'Europe orientale	–	–
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Eduardo Rodríguez Veltzé	Bolivie
États d'Europe occidentale et autres États	M. Julian Fernandez	France
	M. Erkki Kourula	Finlande
	M. Mauro Politi	Italie

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de candidats reste moindre comparé au nombre de sièges (neuf), et les régions n'ont pas toutes désigné de candidat. Selon la décision du Bureau pris le 29 août 2021, la période fixée pour la présentation des candidatures des membres de la Commission consultative a été prolongée jusqu'au dimanche 12 septembre 2021 (heure d'Europe centrale).

Les candidatures doivent être communiquées par la voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye, Pays-Bas (ou également par télécopie : +31 70 515 8376 ou par courriel : asp@icc-cpi.int). Si cela est possible, le Secrétariat de l'Assemblée aimerait recevoir une version électronique de la candidature et des documents qui l'accompagnent.

D'autres informations sont disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icc-cpi.int), dans la rubrique « Assemblée des États Parties ».

La Haye, le 30 août 2021